



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

NON à la suppression d'un jour férié



Le gouvernement a beau « raffiner » nous sommes bien dans une trajectoire qui vise à supprimer le **lundi de « Pentecôte... »** Cette mesure susceptible d'être « solidaires » avec la

situation des personnes âgées et avant tout un superbe cadeau au patronat à qui il accorde ainsi **20 millions de journées de travail gratuites !**

Une mesure qui joue contre l'emploi et la RTT.

Le patronat répercutera le versement sur la masse salariale des entreprises donc sur l'emploi et le pouvoir d'achat. Les experts de l'OFCE publient une étude qui démontre que travailler à la Pentecôte conduit à **supprimer 30.000 emplois !**

C'est aussi un cheval de Troie dans les dispositifs de réduction du temps de travail, contre les 35 heures, et qui joue contre l'emploi.

Le patronat toujours gagnant.

20 millions de journées de travail, c'est plus de productivité. La suppression du jour férié, ce sont des heures de travail **gratuites** représentant une hausse de **0,46 % des heures travaillées et une baisse du coût du travail du même niveau.**

Le gouvernement appliquerait une cotisation patronale supplémentaire de 0,20 % ou 0,25 %. **La moitié du gain serait conservé par les entreprises.**

Il pleut toujours où c'est mouillé.

La mesure rapporterait 1,9 milliards d'euros, soit **10 fois plus** qu'il n'en faut en réalité pour aider vraiment les personnes âgées.

Cette somme, c'est aussi **10 fois moins** de ce que reçoivent les patrons pour la seule année 2002 (19,4 milliards d'euros) au titre de l'exonération des charges sociales.

Et, le baron du MEDEF s'exclame « c'est formidable ».

Ernest Antoine Seillière **bénéficiera personnellement de 20.000 euros grâce à la baisse de l'impôt** et en redemande. Après le cadeau de quelques 20 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, on lui offre 20 millions de journées de travail gratuites.

➡ **11 jours fériés en France**, contre 14 en Espagne, au Portugal et en Finlande, 13 en Allemagne et en Autriche, 12 en Grèce... **La France n'est qu'au 7^{ème} rang.**

Alors là il se marre !

En 2004, ce sont 3 jours fériés qui tombent un samedi et 1 le dimanche... La Pentecôte retirée, il ne reste pas grand chose.

La ponction publique sur les agents se poursuit...

Après une loi de réforme des retraites qui engage une forte réduction des niveaux de pensions, aucune perspective de négociations salariales pour les agents de la Fonction publique qui seraient de surcroît appelés à travailler gratuitement à Pentecôte ? Avec quel apport pour les personnes âgées ?

AUTANT DE RAISONS DE NE PAS LAISSER FAIRE.



Signez massivement la pétition CGT qui s'oppose à la suppression du jour férié

Retour pour dépôt au ministère de la Fonction publique
UGFF-CGT - 263, rue de Paris - case 542 - 93515 Montreuil Cédex
Courrier électronique : ugff.cgt@wanadoo.fr Fax : 01.48.18.82.11



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Pétition

NON à la suppression d'un jour férié

La catastrophe sanitaire et humaine que la France a subi au mois d'août 2003, pose avec force l'urgence de réorienter les choix et décisions politiques vers la réponse aux besoins, la solidarité, ce qui suppose une autre répartition des richesses, tournée vers la satisfaction de ces besoins.

Le gouvernement répond d'abord aux exigences du MEDEF en « *proposant* » la suppression d'un jour férié, cheval de Troie, pour la remise en cause de la réduction du temps de travail. Le patronat applaudit.

Ce n'est pas aux salariés de payer l'incurie du Gouvernement face à la canicule. D'autres choix sont nécessaires et possibles.

La suppression d'un jour férié ne répond en rien à la prise en charge des personnes âgées.

Pour dégager de nouvelles ressources pour financer la protection sociale, le Gouvernement serait mieux inspiré de mettre un terme aux exonérations de cotisations patronales et de favoriser l'emploi et les salaires, conditions d'une amélioration durable des comptes sociaux !

- ➔ Il faut améliorer le pouvoir d'achat des salaires, pensions et retraites, moteur de la croissance, et plus généralement l'ensemble des prestations sociales, notamment l'Allocation Personnalisée Autonomie.
- ➔ Il faut en finir avec la logique comptable des dépenses de santé qui considère le droit de se soigner comme un coût à réduire à tout prix.

Les personnels, les salariés soussignés partagent ces propositions et rejettent résolument toute suppression de jour férié.

Nom & Prénom	Service / Fonction	Ville département	Signature

Pétition à retourner à REGIS DABOUIS , TRESORERIE GENERALE

et263, rue de Paris – case 542 – 93515 Montreuil Cédex

Téléphone : 01.48.18.82.31- Télécopie : 01.48.18.82.11 – Courrier électronique : ugff.cgt@wanadoo.fr

